

# RECUEIL

# DES

# **ACTES ADMINISTRATIFS**

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

15 Juin 2021

# PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DSDEN 92 du 15 Juin 2021

## **SOMMAIRE**

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE	Page
DSDEN92 N° 2021-024	11.06.2021	Arrêté relatif à la composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux instituteurs et professeurs des écoles des Hauts-de-Seine.	3

La Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale Directrice des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

Secrétariat général

Centre administratif départemental 167/177 avenue Joliot-Curie 92013 Nanterre cedex

http://www.ia92.ac-versailles.fr

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État,
- VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires,
- VU le décret n°90-770 du 31 août 1990, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles.
- VU l'arrêté rectoral du 24 septembre 2018 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels aux commissions administratives paritaires départementales uniques communes des instituteurs et des professeurs des écoles dans le ressort de l'académie de Versailles,
- VU le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats aux élections professionnelles 2018 en date du 10 décembre 2018,
- VU l'arrêté du 12 avril 2021 portant composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts-de-Seine,

### ARRÊTE

- Article 1 : Les dispositions de l'arrêté du 12 avril 2021 sont abrogées.
- La nouvelle composition de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles des Hauts-de-Seine est définie comme suit :

#### Représentants de l'administration :

#### Titulaires

Mme Dominique FIS, Directrice académique des Hauts-de-Seine,

Monsieur Antoine CUISSET, Secrétaire général de la DSDEN des Hauts-de-Seine à compter du 1er juillet 2021,

Mme Véronique GARCIA-GILLET, IENA.

Mme Hélène BEAUREPAIRE, IEN-ASH sud.

Mme Pascale LE GALL, IEN 5ème circonscription (Levallois-Perret),

M. Olivier BOISSIERE, IEN 20<sup>ème</sup> circonscription (Bourg-La-Reine, Fontenay, Sceaux),

Mme Martine AUSSIBEL, IEN-ASH nord,

Mme Sophie AVIGNON, IEN 31ème circonscription (Puteaux)

Mme Élisabeth LAZON, IEN 30ème circonscription (maternelle/CASNAV/FC)

Mme Sandrine GRUZ, cheffe de la division du premier degré

#### Suppléants

Mme Mariane TANZI, DASEN adjoint,
M. Dominique TERRIEN, DASEN adjoint,
M. Jean-Paul LAURENT, IEN 12ème circonscription (Rueil-Malmaison)
Mme Valérie NEVEU, IEN 11ème circonscription (Suresnes),
Mme Corinne SŒUR, IEN 18ème circonscription (Malakoff)
Mme Sylvia BLANCHE-BARBAT, IEN 7ème circonscription (Bois-Colombes)
Mme Natacha CHARTON, IEN 16ème circonscription (Meudon)
Mme Zohra AOUBAIDA, chef du bureau D1D2,
M. Fabrice FRAUMAR, chef du Bureau D1D3
Mme Emmanuelle CARBONNEL, chef du bureau D1D41

#### Représentants des personnels :

#### **Titulaires**

Professeur des écoles « classe exceptionnelle »

Mme Stéphanie DUFFOUR

Professeur des écoles « hors classe »

M. Eric RACOFIER

Instituteurs et professeurs des écoles « classe normale »

Mme Élisa RADUCANU
Mme Fabienne ROUVRAIS-PASQUIERMme Pauline CANER-CHABRAN
Mme Sophie MARTIN
Mme Anne GUIGNON
Mme Camille JOYEUX
M. Jean GRIMAL
M. Pascal ROSAMONT

#### Suppléants

Professeur des écoles « classe exceptionnelle »

Mme Nathalie HAYI

Professeur des écoles « hors classe »

Mme Valérie MESTRES



Instituteurs et professeurs des écoles « classe normale »

M. Pascal HOUDU
Mme Mathilde EISENBERG
Mme Christine PARAT
Mme Isabelle GENTY
Mme Clotilde BARNET
Mme Julie FAUREL
Mme Marianne PAIMBLANC
M. David PLANCHE

Article 3:

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale, Directrice des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 11 juin 2021

Dominique FIS

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## $\mathbf{D}\mathbf{U}$

# PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

## PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <a href="mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr">courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</a>

Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/